

Rapport de jury
Concours interne BAP G- Patrimoine immobilier
Adjoint technique principal de recherche et de formation
de 2^{nde} classe – Jardinier
SESSION 2023

Le présent rapport rend compte de la session 2023 pour le recrutement sur deux postes spécifiques dans deux académies de la Région Grand Est, à savoir le Rectorat de l'Académie de Reims et la Faculté de Lettres, Université de Lorraine :

- Opérateur logistique spécialisé en espaces verts – Jardinier/ paysagiste
- Agent d'entretien des espaces verts

A la lecture des fiches de poste il apparaît que les missions générales et les compétences attendues, même si elles s'avèrent très proches restent spécifiques à chaque lieu. Ainsi, le jury a nécessairement individualisé les attendus, en particulier lors de l'épreuve d'admission, l'oral.

1- EPREUVE D'ADMISSIBILITE : EVALUATION DU DOSSIER

Les critères retenus lors de l'épreuve ont été les suivants :

- Présentation claire du cursus et de l'expérience professionnelle en lien avec le poste demandé,
- Description des missions déjà accomplies par le candidat sur le poste occupé donnant droit à un concours interne,
- Lisibilité, capacité à rédiger le dossier,
- Motivation du candidat à se projeter sur le poste et à intégrer la fonction publique.

Le jury a retenu l'effort de rédaction dans chacune des rubriques du dossier à renvoyer pour l'un des candidats. Alors que le focus existe sur deux mots dans le rapport : « listés » et « rédigés » (en gras et soulignés dans la rubrique « présentation du parcours ») un seul a répondu aux deux consignes.

Le seuil d'admissibilité montre cependant la qualité des dossiers présentés et l'engagement des candidats dans la rédaction de celui-ci.

2- EPREUVE D'ADMISSION : AUDITION DES CANDIDATS PAR LE JURY

L'épreuve de 20 mn se décompose comme suit : 5 mn de présentation par le candidat et 15 mn de questions.

Les deux postes ouverts au concours demandant des compétences et offrant des missions différentes, le jury a déterminé deux évaluations différentes, pour être au plus près des missions des agents.

- Opérateur logistique spécialisé en espaces verts – Jardinier/ paysagiste : la particularité de ce poste offre une plus grande diversité des missions et un panel plus riche d'agent polyvalent.
- Agent d'entretien des espaces verts : les missions semblaient plus restreintes et plus répétitives, la difficulté de montrer l'ensemble de ses compétences était de ce fait accrue.

- Les questions ont porté sur :
 - Les missions effectuées sur le poste occupé et pour lequel ils candidataient,
 - Les règles de sécurité,
 - Les normes en vigueur,
 - La prise en compte des problématiques actuelles (réchauffement climatique, économie d'eau et d'énergie, durabilité du petit matériel),
 - La connaissance du système et de la fonction publique,
 - La motivation des candidats,
 - Les possibles évolutions de carrière (formations complémentaires, habilitations).

Concernant la présentation de 5mn, le jury a relevé la difficulté de structuration par les candidats de leur parcours mais aussi de leur propre personne. Nous avons eu deux candidats assez peu préparés à cet exercice.

Concernant les 15 mn de questions, les candidats ont fait preuve d'une très bonne capacité réactionnelle et interactionnelle. Les connaissances étaient cependant faibles concernant la fonction publique et la connaissance du système et des services du rectorat, de l'université ou de l'académie.

La présidente de jury